

L'OMS PRÉCONISE LE DÉPISTAGE DU VIH PAR DES PRESTATAIRES COMMUNAUTAIRES

MARS 2016



Dans les *New Consolidated guidelines on HIV testing services*, l'OMS préconise que des prestataires communautaires ayant reçu une formation délivrent de manière autonome des services de dépistage du VIH sans risque et efficaces en utilisant des tests diagnostiques rapides.

Partage des tâches : attribution d'un rôle plus important à des prestataires communautaires formés

Le partage des tâches – c'est-à-dire la redistribution rationnelle des tâches entre des prestataires de soins de santé ayant reçu une formation longue et d'autres ayant reçu une formation plus courte, notamment des prestataires communautaires formés – constitue une adaptation pragmatique aux pénuries de personnel de santé. Ce partage vise à accroître l'efficacité de l'ensemble du personnel disponible et ainsi à permettre à la main-d'œuvre existante de desservir davantage de patients.

Prestataire communautaires — toute personne exerçant des fonctions liées à la prestation de soins de santé et formée à la délivrance de prestations spécifiques, mais n'ayant obtenu aucun certificat professionnel ou paraprofessionnel formel ou aucun diplôme du troisième cycle.

L'extension de la possibilité de délivrer des services de dépistage du VIH à des prestataires communautaires formés œuvrant dans la communauté peut aider à élargir l'accès à ces services et à accroître leur acceptabilité parmi les populations clés et d'autres groupes prioritaires. Ces groupes peuvent être réticents ou dans l'incapacité de recourir aux services de dépistage du VIH des établissements de soins.

Les services délivrés par des prestataires communautaires formés, y compris les interventions menées par des pairs, peuvent être à la fois bien accueillis et importants, en fournissant des informations et en enseignant des compétences facilitant l'adoption de comportements plus sûrs. Des prestataires communautaires formés et basés dans la communauté ou dans un établissement peuvent délivrer des services en rapport avec le VIH, mais aussi mettre en relation les personnes concernées avec les services de traitement et de prévention et proposer des soins et un soutien en permanence.

En outre, ces prestataires communautaires formés, qui sont les pairs des personnes qu'ils desservent peuvent jouer un rôle de modèle et offrir un soutien dépourvu de jugement et respectueux. Ils peuvent contribuer à réduire la stigmatisation, à étendre la couverture par les services liés au VIH et à augmenter le recours à ces services.

Lors de la mise au point des nouvelles lignes directrices consolidées concernant les services de

Nouvelle recommandation

Les prestataires communautaires ayant reçu une formation peuvent, en utilisant des tests diagnostiques rapides, délivrer de manière autonome des services sûrs et efficaces de dépistage du VIH.

[PREUVES DE QUALITÉ MOYENNE, RECOMMANDATION FORTE].

dépistage du VIH, le Groupe chargé de l'élaboration des lignes directrices de l'OMS a analysé les données relatives au dépistage de ce virus par des prestataires communautaires. Le Groupe a pris en compte ces éléments et émis la recommandation suivante :

L'OMS avait précédemment recommandé que des prestataires communautaires délivrent divers services de santé et en fassent la promotion, mais n'avait pas formellement envisagé cette possibilité pour le dépistage du VIH.

Le partage des tâches en vue d'étendre les services de dépistage de ce virus s'opère depuis plus d'une décennie dans de nombreux pays à travers les Amériques, l'Europe, l'Afrique sub-saharienne et l'Asie, mais il peut encore progresser. Plusieurs revues systématiques de la littérature, consacrées à divers domaines des soins de santé, viennent à l'appui de la conclusion générale selon laquelle le transfert d'un plus grand nombre de tâches à du personnel infirmier et à des communautaires ou à des agents communautaires pouvait conduire à des résultats sanitaires satisfaisants.



Guangzhou Centre for Disease Control and Prevention; Guangdong Province, Chine.

#Test4HIV

Principaux éléments favorables

Les principaux éléments en faveur de l'attribution d'un rôle plus large dans les services de dépistage du VIH à des prestataires communautaires comprennent :

- **Le recours au dépistage du VIH peut progresser lorsque des prestataires communautaires formés délivrent ces services.**
- **Le dépistage du VIH réalisé par des prestataires communautaires formés est exact** – aussi exact que celui effectué par du personnel de laboratoire ou des prestataires professionnels de santé.
- **Les bénéficiaires expriment leur satisfaction et leur soutien à l'égard des services délivrés par des prestataires communautaires formés.**
- **Des politiques nationales permettent à des prestataires communautaires formés de pratiquer le dépistage du VIH à l'aide de tests diagnostiques rapides** dans 21 des 48 pays étudiés dans le monde, y compris 16 des 25 pays considérés en Afrique. Les pays sont encore plus nombreux à autoriser des prestataires communautaires à fournir des informations avant le test et des conseils après le test (28 des 48 pays étudiés dans le monde et 20 des 25 pays africains considérés).
- Au-delà de la prévention, du traitement et de la prise en charge des infections à VIH, **des prestataires communautaires formés peuvent délivrer divers services de santé** comme la vaccination, le dépistage et les tests pour la tuberculose et les infections sexuellement transmissibles et la distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticide en vue de prévenir le paludisme.
- **Le partage des tâches avec des prestataires communautaires formés peut être moins coûteux** que le recours à d'autres agents de santé pour effectuer les mêmes tâches. Néanmoins, le coût programmatique total, le rapport coût/efficacité et l'abordabilité de l'intervention peuvent être variables.

- **Les services de dépistage du VIH peuvent être plus réceptifs à la culture communautaire s'ils sont délivrés par des prestataires communautaires.** Les prestataires communautaires formés peuvent atteindre plus de personnes, car ils possèdent souvent les compétences culturelles pour discuter avec leurs pairs, en particulier les membres des populations clés et les adolescents.

Points à prendre en compte pour que ce partage des tâches soit un succès

Pour que la mise en œuvre des services de dépistage du VIH par des prestataires communautaires formés soit un succès, les responsables programmatiques devront prévoir :

- **Une sélection appropriée.** Les responsables programmatiques devront sélectionner et former des prestataires communautaires au profil bien adapté aux personnes qu'ils vont desservir. Il peut s'agir de pairs de leurs futurs clients, par exemple de personnes vivant avec le VIH ou appartenant aux populations clés. Ces prestataires devront avoir la confiance de leurs clients et faire preuve de professionnalisme, ainsi que de connaissances et de compétences dans le traitement des questions sensibles, le respect de la confidentialité et la capacité d'écoute.
- **Une formation, un mentorat et un soutien permanent.** Comme pour l'ensemble des prestataires de soins de santé, la supervision positive continue des prestataires communautaires devra couvrir à la fois les composantes dépistage et conseil de leur activité, fournir des supports pratiques actualisés et des modes opératoires standardisés et également prévoir une évaluation externe régulière de la qualité. **Un système d'assurance de la qualité, incluant une évaluation externe de la qualité, devra être en place pour les services de dépistage du VIH fournis par des prestataires communautaires formés.** On pourra s'appuyer sur les critères de

compétence nationaux pour s'assurer que ces prestataires délivrent des services de qualité et sont convenablement formés à l'éthique médicale et à la mise en œuvre des procédures complètes de dépistage du VIH.

- **Une rémunération suffisante.** Les prestataires communautaires formés devront recevoir un salaire suffisant et/ou une autre indemnisation appropriée, faute de quoi, leur taux de rotation pourrait être élevé. Le recours à des prestataires communautaires est motivé principalement par le désir d'élargir l'accès au dépistage du VIH, non par celui de réduire les coûts.
- **Des modifications dans les politiques et les réglementations.** Des politiques nationales devront définir un rôle pour les prestataires communautaires formés disposant de compétences spéciales pour pratiquer le dépistage du VIH et faire figurer leurs attributions dans la grille de salaires nationale. Les politiques nationales et les cadres réglementaires, comme par exemple les politiques de gestion des ressources humaines pour la santé et le dépistage du VIH, devront envisager les rôles des prestataires communautaires formés.

Des politiques devront permettre aux prestataires communautaires formés de délivrer tous les services liés au dépistage du VIH, y compris le prélèvement d'échantillons, la pratique des tests diagnostiques rapides pour le VIH, l'interprétation des résultats de ces tests, l'indication du statut VIH, la fourniture d'informations et de conseils après les tests et le maintien des relations avec les services de prévention, de prise en charge et de traitement.

La totalité du texte (en anglais) de ces lignes directrices est consultable à l'adresse www.who.int/hiv/topics/vct/

Pour de plus amples informations, contact:

Organisation mondiale de la Santé
Programme VIH/sida
Avenue Appia 20
1211 Genève 27
Suisse

Courriel : hiv-aids@who.int
www.who.int/hiv/fr
© Organisation mondiale de la Santé 2016



NOTE D'ORIENTATION

L'OMS PRÉCONISE LE DÉPISTAGE DU VIH PAR DES PRESTATAIRES COMMUNAUTAIRES